

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1810

présenté par

M. Ravier

ARTICLE 3

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« assistance médicalisée active à mourir »,

le mot :

« euthanasie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité commande d'employer les bons termes.